

PROCES VERBAL

De l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon – Lucens et Environs

ASSEMBLEE DU 19 MAI 2022

20h00, Salle polyvalente Collège du Fey, Moudon

Présents : voir liste de présence annexée

Excusés :

M. Binggeli Johann	Délégué de la Municipalité de Bussy
M. Thoney Stéphane	Délégué suppléant de la Municipalité de Bussy
M. Falk Diego	Délégué de la Municipalité de Curtilles
Mme Bula Béatrice	Déléguée du Conseil de Curtilles
M. Magnenat Luc	Délégué du Conseil de Dompierre
Mme Schäppi Catherine	Déléguée suppléante du Conseil de Dompierre
M. Crausaz Cédric	Délégué du Conseil d'Hermenches
Mme Meriem Sabrina	Déléguée du Conseil de Lucens
Mme Pfister-Medina Aurélia	Déléguée du Conseil de Lucens
Mme Delessert Nathalie	Déléguée du Conseil de Lucens
Mme Proust Camille	Déléguée suppléante du Conseil de Lucens
Mme Ehrlér Anita	Déléguée du Conseil de Moudon
M. Michel Alain	Délégué de la Municipalité de Prévonnaloup

Non excusés :

M. Bessard Eric	Délégué suppléant de la Municipalité de Curtilles
Mme Sirena Geneviève	Déléguée suppléante du Conseil de Lucens

A 20h00, **M. Georges-Alexandre Duc, Président**, ouvre la séance. Les membres du Conseil excusés valablement sont nommés.

La secrétaire procède à l'appel. 29 membres sont présents et 11 communes sont représentées. Le quorum étant atteint, M. Duc déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

Voici l'ordre du jour accepté tel que présenté :

1. PV de la séance du 3 mars 2022
2. Courrier
3. Assermentation(s)
4. Communications du bureau
5. Communications du Comité de direction
6. Préavis 03-2022 – Comptes 2021
7. Préavis 04-2022 – Demande de crédit supplémentaire au budget 2022 – Achat de mobilier scolaire
8. Rapport de gestion 2021
9. Divers et propositions individuelles + un postulat
10. Date de la prochaine séance

1. PV de la séance du 3 mars 2022

Le PV était accessible sur le site intranet. Il est approuvé par tous les membres.
Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2022 est **accepté**.

2. Courrier

Le bureau a reçu un postulat qui sera traité au point 9 de l'ordre du jour.

3. Assermentations

Monsieur le Président assermente 3 délégués :

- M. Falk Grégory, délégué du Conseil de Curtilles
- Mme Pichonnat Francine, déléguée du Conseil de Moudon
- M. Ogay Pierre-Alain, délégué de la Municipalité de Prévonloup

4. Communications du Bureau

Pour la bonne tenue du procès-verbal, avant toute prise de parole, les délégués sont priés d'annoncer leur nom et la commune qu'ils représentent.

Pour information et afin de permettre la rédaction du procès-verbal, un enregistrement audio est réalisé et conservé jusqu'à l'approbation dudit PV.

5. Communications du Comité de direction

M. Vincent Bessard explique la raison pour laquelle la séance du Conseil intercommunal de ce soir est en parallèle aux soirées scolaires de Lucens. Cela se justifie par le fait que les soirées scolaires, prévues initialement l'hiver dernier, ont dû être reportées en raison du Covid. D'autre part, la séance du Conseil intercommunal est fixée 6 mois à l'avance.

M. Bessard poursuit avec des informations quant à l'avancement des travaux de construction du collège de Lucens. L'étude de faisabilité a confirmé la possibilité de construire le programme prévu entre le bâtiment B et la salle VD3, le planning est confirmé pour une ouverture à la rentrée d'août 2024. Les offres des mandataires, architectes et ingénieurs ont été analysées et les adjudications pourront se faire rapidement. La Municipalité de Lucens a également donné son accord de principe pour la création d'un DDP (droit de superficie distinct et permanent) sur la parcelle choisie.

M. Bessard revient sur le courrier adressé à l'AISMLE par la Municipalité d'Hermenches, dont les communes membres de l'association ont reçu copie. Il est proposé de mettre à disposition de l'AISMLE les fonds de taxes de dispenses d'abris PCi qui devront être restitués au canton, afin de réaliser un abri sous la nouvelle école. Renseignements pris auprès des instances cantonales principalement par rapport à la distance, il en ressort que les abris devraient être accessibles en trente minutes à pied. Les communes membres de l'AISMLE seront contactées afin qu'elles se prononcent sur leur intérêt à participer à cette démarche et sur le montant disponible. Un abri ne pourra se réaliser que si les fonds communaux sont suffisants pour couvrir l'entier du coût de l'abri. Le plafond d'endettement de l'AISMLE ne permet pas d'assurer un financement partiel d'un abri. La réalisation d'un abri reporterait l'ouverture du collège à la rentrée 2025.

En ce qui concerne l'installation de l'affichage numérique frontal (écran interactif à la place des tableaux noirs), le Codir présentera un préavis lors du Conseil intercommunal de cet automne.

M. Jean-Philippe Steck informe de l'avancement des travaux au centre-ville de Moudon. Les travaux devant le collège de l'Ochette sont terminés, les bus circulent à nouveau normalement. Les travaux se sont déplacés en direction du centre-ville. Le chantier reviendra devant l'Ochette pendant les vacances scolaires pour réaliser les quais de bus, des nouvelles places de stationnement et dépose-minute. Le chantier se déroule conformément au budget et dans les temps pour être terminé lors de la reprise scolaire en août prochain.

6. Préavis 03-2022 – Comptes 2021

M. Cédric Crausaz, rapporteur, étant excusé, c'est M. Serge Demierre qui donne lecture du rapport de la commission de gestion, en commençant par l'introduction puis en procédant dicastère par dicastère.

La discussion est ouverte pour chaque dicastère :

Bilan

Comptes de fonctionnement par classification administrative :

1 Administration générale

2 Finances

3 Bâtiments

5 Instruction publique

7 Affaires sociales

Compte de fonctionnement par nature

Travaux non budgétisés

Coûts liés à la demande de crédits complémentaires

Tableau des investissements

Récapitulation des comptes finaux et répartition entre les communes

La parole pas demandée.

La discussion est close.

Le préavis est mis au vote à main levée.

Le préavis est **accepté** à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 19 mai 2022,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

1. **d'approuver les comptes 2021 présentant un excédent de charges de CHF 6'005'605.00 à répartir entre les différentes communes;**
2. **d'approuver les comptes 2021 présentant un excédent de charges de CHF 974'554.50 concernant les UAPE, à répartir entre les différentes communes.**

7. Préavis 04-2022 – Demande de crédit supplémentaire au budget 2022 – Achat de mobilier scolaire

Le Président donne la parole à M. Serge Demierre, pour donner lecture du rapport de la Commission de gestion.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Le préavis est mis au vote à main levée.

Le préavis est **accepté** à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 19 mai 2022,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

1. **d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 33'000.00 au Comité de direction pour financer l'achat de mobilier pour une classe secondaire.**

8. Rapport de gestion 2021

Selon l'article 125b de la loi sur les communes, le rapport de gestion doit être mis au vote.

La discussion est ouverte concernant ce rapport de gestion en le passant en revue titre par titre.

Organisation :

Mme Nicole Egli-Anthonioz, déléguée de la commune de Moudon s'étonne de voir dans la composition du Conseil d'établissement pour la législature 2021-2026, que figure encore le nom de M. Yves Cavin en tant que représentant des professionnels actifs au sein des établissements.

M. Jean-Philippe Steck rappelle qu'il s'agit du rapport de gestion avec état au 31 décembre 2021.

La discussion se poursuit pour les titres suivants :

Finances de la part scolaire

Bâtiments

Etablissements scolaires

Activités extra-scolaires

Transports

Accueil parascolaire

Finances pour la part parascolaire

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Le rapport de gestion 2021 est mis au vote à main levée.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 19 mai 2022,
- vu le rapport du Comité de direction,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

approuve le rapport de gestion 2021 à l'unanimité.

9. Divers et propositions individuelles

M. David Sudan prend la parole en remplacement de Mme Camille Proust, excusée, pour présenter un postulat *ouverture de l'UAPE durant les vacances scolaires vaudoises*.

La discussion est ouverte.

M. Jean-François Détraz délégué de la commune de Bussy-sur-Moudon comprend la demande mais relève que ce n'est pas la mission d'une UAPE. Les UAPE sont des unités d'accueil pour les écoliers et que les enfants sont écoliers sur le temps scolaire. En dehors de l'école, ils sont des enfants et qu'il faudrait dès lors modifier le cahier des charges des UAPE.

M. André Zimmermann délégué de la commune de Moudon constate une augmentation constante des frais du parascolaire et demande si le groupe qui a déposé le postulat a fait une étude pour chiffrer les frais inhérents à une ouverture pendant les vacances scolaires et combien de postes de travail seraient nécessaires.

M. Serge Demierre, délégué de la commune de Moudon, trouve prématuré d'élargir l'offre des UAPE aujourd'hui alors que la situation financière des UAPE n'est déjà pas assurée actuellement. Il craint une explosion des coûts relatifs aux frais de garde supplémentaires engendrés par un accueil durant les vacances scolaires.

Mme Nicole Egli-Anthonioz, déléguée de la commune de Moudon relève que travaillant sur Lausanne, elle peut faire garder ses enfants à Lausanne pendant les vacances. Elle ne sait pas comment elle pourrait faire sans cette opportunité.

Mme Laetitia Seintenfus, déléguée de la commune de Moudon, évoque plusieurs idées telles que proposer un passeport vacances pour les 4-7 ans, organiser des camps, se déplacer à Lausanne ou à Payerne. Afin d'augmenter l'offre, ne faudrait-il pas par exemple créer une passerelle AISMLE-Passeport vacances ? Est-ce le rôle de l'école ?

M. David Sudan, délégué de la commune de Lucens relève que le passeport-vacances à Lucens n'existe pas.

M. Sébastien Jung explique que Lucens ne fait pas partie du passeport-vacances de Moudon et environs car lors de la fusion de ce passeport-vacances, une des conditions était d'offrir des forces humaines pour soutenir le comité en place. L'autre réflexion était d'ordre financier par une participation des communes rattachées au passeport-vacances. C'est aspect financier n'a pas abouti en raison du fait qu'il manquait de toute manière des forces humaines.

La fusion de ce passeport-vacances datant de 2017, **Mme Laetitia Seitenfus** évoque que cela pourrait être reconsidéré.

M. Valentin Gottraux, délégué de la commune de Lovatens demande pourquoi cette demande est adressée à l'AISMLE et non à l'ARAJ étant donné que la FADEGE est l'homologue de l'ARAJ et non pas de l'AISMLE.

M. Sébastien Jung précise que si finalement quelque chose est organisé pendant les vacances, les frais incomberaient à l'AISMLE et non pas à l'ARAJ, les coûts du parascolaire étant entièrement à charge de l'AISMLE.

M. Jean-François Détraz trouve la demande réelle mais l'aspect financier devrait être plus concret.

M. André Zimmermann s'interroge également sur l'aspect financier quant aux besoins. Sont-ils chiffrés en ce qui concerne le nombre d'enfants, le nombre d'adultes qui accompagneraient.

M. G.-A. Duc, Président rappelle qu'un postulat est une demande au Codir d'analyser la faisabilité d'un projet, de le chiffrer et ce n'est pas une acceptation d'un projet.

Mme Gabrielle Santos, déléguée de la commune de Prévonloup, constate qu'il y a un grand nombre d'enfants à la Barette parce qu'il y a un grand nombre de parents qui travaillent et que cette demande d'accueil durant les vacances est tout à fait justifiée.

M. Patrick Gavillet, délégué de la commune de Lucens rappelle comme cela a déjà été dit, qu'un postulat est transmis au Codir pour étude d'un dossier. Il se demande si ce travail d'étude sera fait par le Codir ou par une commission ad hoc.

M. Sébastien Jung informe que c'est le Codir qui s'en chargerait. Une réflexion similaire a eu lieu au sein de l'ASIPE à Payerne et le Codir pourrait s'en approcher pour obtenir les chiffres de cette première étude de l'ASIPE.

M. Patrick Gavillet propose donc d'aller de l'avant et de transmettre le postulat au Codir pour étude. Il se demande dans quel délai le Codir doit répondre à un postulat.

M. David Sudan rajoute se trouver chanceux sur le plan familial car son épouse est dans l'enseignement et bénéficie donc des vacances scolaires. Tous les parents n'ont pas cette chance. Ce même postulat a déjà été présenté au Conseil communal de Lucens au mois de mars dernier et beaucoup de parents se sentent concernés par cette problématique.

Mme Olga Collados Andrade, déléguée de la commune de Lucens remercie le syndic de Lucens pour l'UAPE de Lucens. Il a fallu convaincre la population de cette nécessité. A ce jour, l'accueil pendant les vacances scolaires est également une nécessité. Cet accueil se fait dans d'autres cantons, cela ne semble pas impossible à réaliser.

En réponse à M. Gavillet au sujet du délai de traitement d'un postulat, **M. G.-A. Duc** informe que selon l'article 58 du règlement du Conseil intercommunal « *Une fois prise en considération, le Codir doit impérativement traiter la proposition et y répondre dans l'année qui suit le dépôt* ».

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Le transfert du postulat au Codir est mis au vote à main levée.

Le transfert du postulat au Codir est **accepté** par 22 oui, 4 non, 3 abstentions.

Divers et propositions individuelles (suite)

Mme Catarina Soares, déléguée de la commune de Moudon est très sérieusement inquiète des risques d'accidents encourus par les écoliers entre le collège de l'Ochette et de la Charmille en raison des travaux. Pour exemple, lorsque la sonnerie retentit, les ouvriers n'arrêtent pas leurs machines et continuent de travailler au milieu des enfants. Mme Soares a été témoin d'une très grande promiscuité d'un jeune enfant avec une machine de chantier. Cela représente un réel danger pour les enfants d'être parmi ces énormes machines de chantier en mouvement. Une maman a écrit à l'école à ce propos. Mme Soares a lu à haute voix le mail reçu de l'école en réponse à ses préoccupations. Il en ressort que la sécurité est une priorité pour l'école et que le chantier qui entrave une partie de la cour est source d'inquiétude. L'école n'aurait pas été consultée par la Commune de Moudon pour le parcage des machines de chantier au sein de la cour. Les autorités communales et les maîtres d'ouvrage pourraient peut-être répondre à ces préoccupations. Mme Soares s'indigne que l'école n'ait pas été consultée et souhaite vivement que les ouvriers ne fassent pas fonctionner leurs machines lorsque des élèves se trouvent dans la cour.

M. Jean-Philippe Steck, Codir répond être au courant de cet échange de correspondance ayant été mis en copie. Cependant ce n'est pas du ressort de l'AISMLE de traiter cette affaire. Il s'indigne de la remarque en rapport avec une non consultation de la commune envers la Direction de l'école. Il y a une réelle coordination et la Direction de l'école est parfaitement au courant de la situation ainsi que de l'occupation de la cour d'école.

En ce qui concerne la sécurité, le maître d'ouvrage y est particulièrement attentif. Tous les secteurs sont clôturés, il n'y a aucune machine de chantier qui effectue de marche arrière sans que le conducteur ne soit accompagné d'une seconde personne qui vérifie les angles morts. L'incident rapporté par Mme Soares est à déplorer. Toutes les mesures sont prises pour un maximum de sécurité.

Mme Christine Gonus, déléguée de la commune de Chavannes demande s'il y a une réflexion en cours pour proposer des cours de samaritains pour les écoliers de 11^{ème} année en vue du permis de conduire. **M. Vincent Bessard** Codir, informe que cette demande doit être transmise à la direction des écoles car cela concerne le domaine scolaire.

M. Jean-François Détraz, délégué de la commune de Bussy, complète que la mise sur pied d'un cours de samaritains passe par la validation d'une direction d'école mais que le financement appartiendrait à l'AISMLE.

M. Vincent Bessard confirme ces propos en rapport au financement mais informe qu'il pourrait y avoir en plus des difficultés à dégager du temps pour un tel cours, la 11^{ème} année étant une année scolaire déjà chargée.

Mme Collados Andrade, déléguée de la commune de Lucens évoque la communication de M. Vincent Bessard aux communes concernant les abris PC dans le futur collège de Lucens. Elle se demande pourquoi la construction de cet abri n'a pas été prévue depuis le départ sachant qu'il n'y a pas suffisamment de place à Lucens pour abriter toute la population.

M. Vincent Bessard répond que la réflexion ne s'est pas faite à Lucens, car la couverture pour Lucens est de 92 %.

Mme Collados Andrade réagit en pensant au 8% restant !

Mme Ischer Nathalie, déléguée de la commune d'Hermenches précise le but de la lettre écrite par sa commune à l'AISMLE, à savoir, plutôt que de remettre au canton en 2025 le montant perçu lors de demandes de dispense d'abris PC, d'utiliser cet argent - qui ne suffirait de toute manière pas à couvrir les besoins pour la population d'Hermenches – pour des abris dans la construction du nouveau collège de Lucens,

M. Serge Demierre, délégué de la commune de Moudon indique que pour la récente construction du Collège du Fey, le fonds communal disponible avait été utilisé.

La parole n'est plus demandée.

10. Prochaine séance

Le prochain Conseil intercommunal concernant le budget 2023 est fixé au 29 septembre 2022.

Monsieur le Président souhaite une bonne fin de soirée et une bonne rentrée aux personnes présentes. Il lève la séance à 21h10.

Ainsi fait à Moudon, le 19 mai 2022



Georges-Alexandre Duc
Président



Anne-Marie Paccaud
Secrétaire